

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC D'ÉTUDES

**Mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage :
Construction d'une Maison d'Accueil Spécialisée à
Saillagouse (66)**

Procédure marché n° P-GG 2025 877 66

**Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 10 mars 2025 à 10h00**

UGECAM OCCITANIE
515 avenue Georges Frêche
CS 20004
34 174 Castelnau-le-Lez Cedex

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature	3
2 - Conditions de la consultation	3
2.1 - Délai de validité des offres	3
2.2 - Forme juridique du groupement	3
2.3 - Variantes	3
2.4 - Développement durable	4
3 - Conditions relatives au contrat	4
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
4 - Contenu du dossier de consultation	4
5 - Présentation des candidatures et des offres	5
5.1 - Documents à produire	5
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
6.1 - Transmission électronique	7
6.2 - Copie de sauvegarde	7
6.3 - Signature électronique	8
6.4 - Transmission sous support papier	8
7 - Examen des candidatures et des offres	8
7.1 - Conditions de participation	8
7.2 - Attribution du marché	8
7.3 - Suite à donner à la consultation	9
8 - Renseignements complémentaires	9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	9
8.2 - Procédures de recours	10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet

La présente consultation concerne une : **Mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la construction d'une Maison d'Accueil Spécialisée à Saillagouze (66)**

Lieu d'exécution :

« Nid de cerdan »

66800 SAILLAGOUZE

1.2 – Mode de passation

La procédure de passation utilisée est **l'appel d'offres ouvert**. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 – Type et forme de contrat

Il s'agit d'un **marché ordinaire**.

1.4 – Décomposition de la consultation

Il n'est **pas prévu de décomposition en lots**.

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage porte sur des prestations d'assistance générale sur les plans administratif, technique et financier, dans le cadre d'une opération de construction. Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est donc global car la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

1.5 – Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71541000-2	Services de gestion de projets de construction
71312000-8	Services de conseil en ingénierie de la construction

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **3 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Sans objet.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCTP et ne peut en aucun cas être modifié.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes,
- La Décomposition du prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Il est téléchargeable gratuitement par chaque candidat à l'adresse suivante :

→ <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Formulaire DC1 complété	Non
Extrait Kbis en cours de validité (moins de 3 mois)	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Attestation de régularité fiscale en cours de validité (moins de 6 mois)	Non
Attestation de régularité sociale en cours de validité (moins de 6 mois)	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Formulaire DC2 complété et comprenant la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Afin de garantir une parfaite impartialité et conserver une concurrence saine, l'attributaire du présent marché fournira une attestation sur l'honneur de non-intention de soumissionner seul ou en groupement aux futurs marchés issus de la présente consultation.

Oui

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

• **L'acte d'engagement (A.E.)** et ses annexes, complété et signé par le représentant qualifié de(s) l'entreprise(s) ayant vocation à être titulaires du contrat :

- Annexe 1 : décomposition du prix global forfaitaire (DPGF),
- Annexe 2 : désignation des co-traitants et répartition des prestations,
- Annexe 3 : déclaration de sous-traitant, le cas échéant (DC4 à télécharger)
<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Ces pièces financières seront dûment complétées, datés et signés par les personnes habilitées comme indiqué ci-dessus.

Le prix global et forfaitaire du marché est réputé inclure tous les frais de déplacements, de quelque nature qu'ils soient, à l'occasion des visites sur site ou des réunions (préparatoires et de restitutions).

• **Un mémoire technique** indiquant par phase la façon dont le candidat propose de s'organiser pour mener à bien chaque élément de mission phasé.

Ce mémoire mentionnera à minima les points suivants :

- La compréhension du besoin (objectif et enjeux spécifiques liés au projet),
- La méthodologie et outils proposés,
- Les moyens humains proposés (composition de l'équipe, expérience et niveau d'implication dans la mission) pour chacune des phases,
- Le rétro planning proposé (présentation libre laissée à l'initiative du candidat) tenant compte du planning prévisionnel de l'opération (article 4.2 du CCTP). Il sera également indiqué le nombre de jours affecté à chaque phase avec un sous-détail par intervenant.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le mémoire technique est indispensable pour analyser les offres techniques. En conséquence, toute offre qui ne comporterait pas de mémoire technique ne sera pas analysée et sera immédiatement rejetée. Les candidats sont tenus de compléter les pièces financières dans leur intégralité et sans modification.

Les candidats veilleront à rendre un mémoire technique d'une quinzaine de pages maximum.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

6.2 - Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

UGECAM Occitanie

Didier Laratte - Responsable du Patrimoine Immobilier

Consultation P-GG 2025 877 66

515 Avenue Georges Frêche - CS 20004
34174 CASTELNAU-LE-LEZ Cedex

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture

des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- Word
- Excel
- PDF
- ZIP

6.3 – Signature électronique

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

6.4 – Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 – Conditions de participation

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 – Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur Technique de l'offre	60%

1.1 Compréhension du besoin et détail des prestations :	40%
➤ <i>Restitution synthétique des objectifs et des enjeux spécifiques liés au projet</i>	15%
➤ <i>Pertinence de la méthodologie employée, des outils mis en œuvre et du rétro planning proposé</i>	25%
1.2 Qualité de l'équipe proposée :	15%
<i>Composition de l'équipe dédiée : qualité, expérience des intervenants et capacités à exécuter les prestations décrites</i>	
1.2 Qualité des livrables réalisés sur un projet équivalent :	5%
<i>Analysé sur la base d'un exemple de livrable remis</i>	
2-Prix des prestations	40 %

L'évaluation des sous-critères de la valeur technique se fera sur la base suivante :

Aucun renseignement : 0 points

Insuffisant : 1/5 des points

Correct : 2/5 des points

Satisfaisant : 3/5 points

Très satisfaisant : 4/5 points

Parfaitement adapté : 5/5 points

Le critère prix sera noté selon la méthode des écarts en valeur relative

40 points seront attribués au candidat présentant l'offre la moins disante, la note pour les autres offres est calculée ainsi :

$$40 \times \text{prix offre moins disante} / \text{prix de l'offre}$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours calendaires.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est le :

Tribunal Judiciaire de Montpellier
Place Pierre Flotte
34040 MONTPELLIER
Tél : 04 67 12 60 00
Télécopie : 04 67 12 63 91
E-mail : accueil.tj-montpellier@justice.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au :

Tribunal Judiciaire de Montpellier
Place Pierre Flotte
34040 MONTPELLIER
Tél : 04 67 12 60 00
Télécopie : 04 67 12 63 91
E-mail : accueil.tj-montpellier@justice.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Judiciaire de Montpellier
Place Pierre Flotte
34040 MONTPELLIER
Tél : 04 67 12 60 00
Télécopie : 04 67 12 63 91
E-mail : accueil.tj-montpellier@justice.fr